

République Française Département des Bouches du Rhône Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUQUES

NOMBRE DE MEMBRES:

AFFERENTS AU CONSEIL: 27

EN EXERCICE: 27

AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION: 21

Date de la convocation : 8 décembre 2023 Date de mise en ligne : 21 décembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Eric.

Etaient présents: M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, Mme SANTACROCE, M. BRUNET,

Bons de pouvoir : M. RENAULT à M. RADAKOVITCH, M. GORRIS à M. BRUNET, M. LEBRE à Mme TORCOL,

Absents excusés: M. GUERN, Mme BONNIEL,

Absents: Mme REICHLIN, M. BOIRON, M. BOMO, M. ALLANCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques CHERICI

Nº98 DEL 2023 OBJET : DM nº1 Budget principal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires du Budget principal, comme suit.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses</u>		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
D-6228-020 : Divers	29 642,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011: Charges à caractère général	29 642,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739115-020 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU	0,00 €	4 927,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	4 927,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73211-020: Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 691,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 691,00 €
R-7817-020: Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 024,00 €
TOTAL R 78: Reprises sur	0,00 €	0,00€	0,00 €	9 024,00 €

amortissements et provisions					
TOTAL FONCTIONNEMENT	29 642,00 €	4 927,00 €	0,00€	24 715,00 €	
TOTAL GENERAL	- 24 715,00 €			24 715,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE la DM n°1 pour le Budget Principal telle qu'exposée ci- avant,

DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture

Fait et délibéré en séance les jour, mois an susdits, JOUQUES le 14 décembre 2023

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

Le Maire:

notification

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera transmis au représentant de l'état - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa

Le Secrétaire de séance Jacques CHERICI Le Maire Eric GARCIN



